

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 71
JANVIER 2026



Séance du Conseil Municipal
du mardi 1^{er} décembre 2025

Ce bulletin mensuel est une version simplifiée
de la séance du Conseil Municipal.
Retrouvez-la en intégralité en Mairie ou sur www.ballaison.fr



*Construire l'avenir
ensemble*

La Municipalité vous souhaite une très bonne année 2026 !

*N. le Maire et son Conseil Municipal vous convient
le Samedi 31 Janvier 2026
à 19h à la salle des fêtes de Ballaison
pour les traditionnels vœux du Maire.*

Bienvenue à tous !

Une garderie est assurée pour les enfants.

Ouverture de la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. COCHARD Fabien, Mme VULLIEZ Madeleine,
Mme GREGOIRE Corinne, M. TRAIN Raymond,
M. CARTILLIER Antoine, M. THEVENOT Gérald,
M. UGO Alexandre, Mme RAPIN Christiane.

ABSENTS : Mme ROSSET Sandra, M. LAGALISSE Clément

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien
Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe
Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme RAPIN Christiane

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme NEYROUD Michèle

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 5 novembre 2025 adopté à l'unanimité.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	3 880,50 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	30 147,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 388 913,05 €
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	2 950,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	20 254,75 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessus jusqu'au vote du budget primitif 2026.

MARCHÉS PUBLICS

Information – Avancée de la construction du groupe scolaire

Un nouveau planning a été notifié aux entreprises ainsi qu'un tableau récapitulant les éventuelles pénalités de retard qui pourront être appliquées en fin de chantier. La réception du bâtiment est prévue pour le 19 février 2026, ce qui laisse environ 1 mois et demi avant le déménagement pour la reprise des réserves par les entreprises ainsi que pour l'aménagement intérieur de l'école (montage des meubles dans la restauration scolaire et dans les pièces administratives, mise en place des affichages ...). La nouvelle vaisselle ainsi que les tables et chaises de la restauration ont été validées et seront livrées et installées dans le courant du mois de mars.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération – Convention relative à la mise en place d'une fourrière animale – Animaux Secours

Monsieur le Maire expose que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants, ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

La convention établie avec l'association "Animaux Secours" est arrivée à échéance et doit être renouvelée.

Une nouvelle convention a été rédigée et transmise à l'assemblée délibérante, dans laquelle il est précisé que l'association "Animaux Secours" via le Refuge de l'Espoir d'Arthaz s'engage à prendre, notamment, les chats et chiens errant ou divaguant sur la voie publique ou dans la nature, sur le territoire de la commune de Ballaison. Ladite convention permet de répondre aux besoins de la commune, auxquels s'ajoutent ceux de la prolifération des chats errants, la lutte contre toute forme de maltraitance animale et la prévention et formation des plus jeunes.

FINANCES

Délibération – Budget principal – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2025 : 5 784 581,22 €

Conformément aux textes applicables, le montant autorisable (25 %) s'élève à : 1 446 145,30 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessous, jusqu'au vote du budget 2026 :

La convention est signée pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie, la commune s'engage à verser un fonds de concours à hauteur de 1,10 € par an et par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle convention à conclure avec l'association "Animaux Secours", pour la mise en place d'une fourrière animale, dont les conditions ont été exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information sur les événements de la Périsc'cool

- La fête de fin d'année aura lieu mardi 16 décembre à la salle des fêtes, à partir de 17h.
Au programme : spectacle de Noël de la Compagnie des Loges, venue du Père Noël, chant par les enfants de la Périsc'cool, exposition des travaux réalisés et buffet canadien.
- Un travail est en cours sur le thème du harcèlement, en collaboration avec l'école avec notamment la mise en place de règles communes.

AFFAIRES JURIDIQUES

Assignation en référé - Jugement du 25 novembre 2025 - Groupe scolaire

Le jugement a été rendu par le juge des référés le 25 novembre 2025. La décision n'a pas encore été communiquée à la commune.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Permis de construire

- Dépôt le 08/08/2025 : PC 74 025 25 00014 : M. Mme VISCONTI Hugo et Maëli, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. Réalisation d'une maison R+1 de 153 m² de surface de plancher. Arrêté d'accord émis le 06/11/2025.
- Dépôt le 26/09/2025 : PC 74 025 25 00017 : M. KOZAK Omer, lieu-dit : « Champs Derrière », zone Ud. Construction de 2 maisons individuelles. Arrêté d'accord émis le 24/11/2025.

Déclarations préalables

- Dépôt le 05/09/2025 : DP 74 025 25 00038 : Mme ZENAG Taous, lieu-dit : « Les Moulès », zone Ud. Rénovation d'une maison existante. Arrêté d'opposition émis le 30/10/2025, motif : projet d'isolation extérieure empiétant sur le domaine public. Aggravation de la dangerosité de la localisation du bâtiment par rapport à la RD N°1 (route des Crapons).
- Dépôt le 25/09/2025 : DP 74 025 25 00040 : MIEUX RENOVER 69 - M. DEFFAIN Gauthier pour Mme KADER Laura, chef-lieu. Isolation des murs par l'extérieur. Décision de non opposition émise le 27/10/2025.
- Dépôt le 06/10/2025 : DP 74 025 25 00041 : M. VULLIEZ Xavier, lieu-dit : « Nédent ». Zone agricole. Pose de crépi sur les façades, RAL 1001, imitation pierres. Décision de non opposition émise le 30/10/2025.
- Dépôt le 06/10/2025 : DP 74 025 25 00042 : Mme DESMOTTES Alice, lieu-dit : « Les Dauphins », zone Ud. Réalisation d'une piscine enterrée 10 m X 4,5 m. Décision de non opposition émise le 27/10/2025.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

Le Conseil d'école s'est tenu le 6 novembre dernier. Un point a été fait sur les effectifs et le règlement intérieur. Le Conseil est revenu sur les activités et événements passés depuis la rentrée scolaire et ceux à venir. Il a également évoqué les résultats des évaluations nationales. Des remarques et demandes ont été faites à la mairie et au Périsc'cool. L'ensemble des demandes ont été transmises aux services concernés et ont été pour la plupart prises en charge.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Compostage au jardin partagé** : il a été rappelé que seuls les déchets alimentaires peuvent être mis dans les composteurs et qu'un brassage est nécessaire. Une communication de la part de Thonon Agglomération sur le rappel des règles est nécessaire et sera demandée.
- **Frelons asiatiques** : 5 pièges à frelons asiatiques vont être achetés, le choix des emplacements reste encore à déterminer. Il est rappelé que les habitants peuvent signaler un nid de frelons via la plateforme lefrelon.com. Les nids se trouvant sur

des propriétés doivent être détruits aux frais des propriétaires. En revanche, tout nid se situant sur le domaine public sera pris en charge par la commune.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION.

- **Virades de l'espoir 2026** : Lors de la soirée de remerciements des Virades de l'Espoir 2025 qui s'est déroulée à Neuvecelle, le flambeau a été transmis aux trois communes organisatrices de l'édition 2026, Massongy, Loisin et Ballaison.
- **Marche rose** : Un chèque de 1 100 €, suite à la Marche Rose organisée conjointement par le CCAS et l'ASLB en octobre dernier, a été remis à l'association « Des Elles pour vous ».
- **Sapins de quartier** : 10 sapins vont être installés par les services techniques après le week-end des fêtes de Noël et pourront être décorés par les habitants des hameaux.
- **Collecte des sapins naturels** : comme les années précédentes, trois emplacements seront matérialisés par les services techniques après Noël pour le dépôt des sapins aux PAV du chef-lieu, de Marcorens et Crapons.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Les travaux de la route du Salève sont terminés.

L'entreprise C2i a transmis le dossier de prise en considération pour les travaux du plateau ralentisseur - Route du Salève. Le dossier va être envoyé aux services départementaux ainsi qu'à Thonon Agglomération pour instruction.

Suite à l'achat des panneaux de signalisation et de l'arrêté pris pour le passage à 50km/h, la chicane route des Crapons sera remise en place dans les prochains jours. Un tour de la commune a été effectué pour recenser les différents fossés qui pouvaient poser problèmes lors de fortes pluies. Les services techniques prendront en charge ce qui relève du domaine public. Pour les propriétaires ou agriculteurs exploitants, ils seront informés par courrier des travaux à réaliser sur leurs parcelles.

INTERCOMMUNALITÉ

Délibération - Rapport d'activités de Thonon Agglomération - Exercice 2024

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres, à leur Conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2024 de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération a ainsi été communiqué à l'assemblée.

Dès lors, il appartient au Conseil municipal d'en prendre connaissance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport d'activités de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

Tableau d'analyse de la qualité de l'eau

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux conseillers. Une copie sera également affichée en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Question posée par un conseiller au sujet de l'avancement du projet d'agrs sportifs dans le domaine de Thénrières. Thonon Agglomération a transmis il y a quelques jours, le choix du type d'agrs qui sera installé. Il ne s'agit pas des agrs plébiscités par la commune.
- Question posée par un conseiller sur l'avenir de l'Agorespace sous le parking du Belvédère. Le projet de logements situé à proximité de l'agorespace ne prévoit pas de le déplacer ni même de le détruire. Pour l'instant, l'agorespace restera au même endroit. Un délaissé de terrain est prévu à proximité du nouveau groupe scolaire pour éventuellement installer une infrastructure à destination des enfants et des jeunes, dans les années futures.
- Question posée par une conseillère au sujet de l'éventuelle vente du Château de Thénrières par Thonon Agglomération. Pour le moment, il n'y a pas eu de proposition d'achat, ni de projet à ce sujet.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 13 janvier 2026.

Clôture de la séance à 21 h 30.

*La secrétaire de séance
Michèle NEYROUD*

*Le Maire
Christophe SONGEON*

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON

Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook** : www.facebook.com/Ballaison

Instagram : [instagram.com/communedeballaison](https://www.instagram.com/communedeballaison) - **Application mobile** : Cityall

